

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

| Afférents au Conseil municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 13 | 25 | 16 |

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOUQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

13 décembre 2024

Date d'affichage

13 décembre 2024

A été nommée secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération

**7 Finances locales
7-5 Subventions
7-5-1 Demandes de subvention.**

**2024-091– Demandes de subventions–
Aménagement maison médicale**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

23/12/2024

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doivent être déposées avant le 17 janvier 2025,

La commune propose de présenter le projet d'aménagement de l'ancien EHPAD en maison médicale qui permettra de regrouper toutes les professions médicales dans un même lieu et de recruter de nouveaux praticiens. Les subventions concernent les travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Le coût prévisionnel de ces travaux de rénovation énergétique s'élève à 236 000 € HT soit 283 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'aménagement de l'ancien EHPAD en maison médicale pour un montant de 2 227 356 € T.T.C dont 283 200 TTC de travaux de rénovation énergétique.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | HT |
|--------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Travaux | 236 000 € | 283 200 € | DETR/DSIL | 118 000 € |
| | | | Autofinancement | 118 000 € |
| Total | 236 000 € | 283 200 € | Total | 236 000 € |

- **SOLLICITE** une subvention de 118 000 € auprès de l'Etat, correspondant à environ 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

